



## **CENTRE RHÉLAN DE MÉDIATION**

### **GRILLE TARIFAIRE « ENTREPRISE »**

*avril 2018*

Les frais et honoraires de la médiation sont impérativement fixés dans le cadre d'une convention qui est signée par les parties et les médiateurs en préambule du processus.

Toute demande de médiation enregistrée au Centre Rhélan de Médiation donne lieu à la perception de frais d'ouverture de dossier de 150 € HT qui restent acquis au centre de médiation quand bien même la médiation n'aurait pas lieu.

Pour la médiation judiciaire, le Juge détermine le cadre des honoraires.

Pour les médiations conventionnelles, il est prévu dans la convention :

- un montant forfaitaire de 1.200 € HT qui inclut :
  - o la préparation de la médiation,
  - o les entretiens individuels le cas échéant,
  - o la première réunion plénière (d'environ une demi-journée)
- un tarif horaire pour les séances suivantes qui est de l'ordre de 300 € HT.

Des forfaits par séances peuvent également être proposés.

De plus en plus de compagnies d'assurances interviennent pour prendre en charge tout ou partie des frais et honoraires de médiation dont il est alors tenu compte.

Les éventuels frais tels que location de salle ou frais de déplacement de médiateur (sur la base du tarif fiscal kilométrique) sont en outre à la charge des parties.

#### **ALSACE MÉDIATION**

3 rue du Général Frère - 67000 STRASBOURG

[www.alsace-mediation.fr](http://www.alsace-mediation.fr) 06 84 99 94 48 [asm@alsace-mediation.fr](mailto:asm@alsace-mediation.fr)

Association inscrite au T. I. de Strasbourg Volume 87 Folio n°86 - SIRET 51240652100017